

Séance du mardi 1<sup>er</sup> mars 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	34	35

Date de la convocation
19 février 2016

Acte rendu exécutoire  
Après télétransmission

--

et publication

2 mars 2016
-------------

L'an deux mille quinze et le mardi premier mars, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITTERRAND et sur sa convocation.

**Étaient présents :** ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane et GUICHEBAROU Patrick, ESPAS : VILLEPINTE Serge (suppléant de CAZERES Pierre), LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André et MENACQ Bernard, LAUJUZAN : Aoustou Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : BARASCUD Jean-Michel (suppléant de DUCLAVE Jean), MANCIET : SOULES Philippe et CENENT Frédéric, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN d'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : DESJARDINS Pierre (suppléant de TARTAS Régis), NOGARO : PEYRET Christian, LARRIEU Edith, BELTRI Joseph, CARRERE-CAMPISTRON Christine, GARET Gilles, HAMEL Bernard, PERCHEDE : CUVELIER Christian (suppléant de MARIN Alain), SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN d'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITTERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

**Absents excusés :** BÉTOUS : MENGELLE Jean-Marie, ESPAS : CAZERES Pierre (remplacé par VILLEPINTE Serge), LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves, MAGNAN : DUCLAVE Jean (remplacé par BARASCUD Jean-Michel), MANCIET : CAPDEPONT Pierre, MORMES : TARTAS Régis (remplacé par DESJARDINS Pierre), NOGARO : COMBRES Roger (pouvoir à PEYRET Christian), LAPEYRE Josiane, PERCHEDE : MARIN Alain (remplacé par CUVELIER Christian).

**Absents :** CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline, MANCIET : MUNOZ Sophie, NOGARO : MARQUE Magali.

**OBJET DE LA DELIBERATION :** Affectation des résultats 2015 au budget 2016, budget principal

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Le Conseil de la communauté de communes du Bas-Armagnac réuni sous la présidence de Madame DUPUY-MITTERRAND Elisabeth Présidente, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

• Résultat de l'exercice 2015 : (= recettes réalisées 3 266 674,82 € – dépenses réalisées 3 049 745,44 €)	+ 216 929,38 €
• Report à nouveau (années précédentes) :	+ 1 313 522,26 €
• Résultat de fonctionnement cumulé :	1 530 451,64 €

Section d'investissement :

• Solde d'exécution (avec résultats antérieurs) :	- 558 848,85 €
• Restes à réaliser 2015 : (Dépenses : 572 000 € Recettes 300 000 €)	- 272 000,00 €
• Besoin de financement	830 848,85 €

Je vous propose donc d'affecter au budget principal pour l'année 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement à inscrire au compte 1068 : **830 848,85 €**
- excédent de fonctionnement en recettes porté sur la ligne budgétaire article 002 : **699 602,79 €**



Pour extrait certifié conforme,  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
La Présidente,

Elisabeth DUPUY-MITERRAND.